

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du lundi 28 novembre 2022 à 9h30
en l'Hémicycle de la Maison de la Région à Strasbourg

sous la présidence de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Membres présents : Mmes/MM.

ACKER Daniel ; **ANDREA** Charles ; **BACH** Francis ; **BALL** Jean-Claude ; **BARBIER** Patrick ; **BECK** Daniel ; **BOEHM** Claude ; **BRAUN** Didier ; **BREYSACH** Christophe ; **BURRUS** Daniel ; **DELLINGER** Paul ; **DOLLINGER** Isabelle ; **DUPIN** Dominique ; **ECKART** Jean-Luc ; **ENSMINGER** Fabrice ; **ESCHLIMANN** Michèle ; **FABRE** Murielle ; **FREUND** Bernard ; **GEIST** Pierre ; **GEORGER** Frédéric ; **GERARD** Daniel ; **GILGENMANN** Grégory ; **GROSS** Pierre ; **HARTMANN** Jean-Philippe ; **HEITMANN** Léon ; **HESTIN** Noëllie ; **HITTINGER** Denis ; **HOFFMANN** Hubert ; **HORNY-GONIER** Marianne ; **IMBS** Pia ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEUCH** Eric ; **JUNG** Clément ; **KELLER** Jacky ; **KIEFFER** Vincent ; **KREYER** Céleste ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LE SCOUEZEC** Gildas ; **LECKLER** Michèle ; **LEDIG** Evelyne ; **LUTTMANN** Pierre ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MARMILLOT** Dominique ; **MAYER** Manuel ; **MICHEL** Patrick ; **MOSSER** Mireille ; **NETZER** Jean-Lucien ; **ORSONI** Jean-Paul ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **PREVE** Jean-Paul ; **REINER** Denis ; **RICHERT** Théodore ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Stéphane ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHAEFFER** Serge ; **SCHANN** Gérard ; **SCHIBLING** Philippe ; **SCHEYDECKER** Camille ; **SCHORUNG** Francis ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **STUMPF** René ; **SUCK** David ; **TERNOY** Doris ; **THIELEN** Pierre ; **VOGEL** Justin ; **WAGNER** Annette ; **WANTZ** Philippe ; **WARIN** Marc ; **WIRA** Michel ; **WOLF** Francis ; **WUNENBURGER** René ; **ZIMMERMANN** Claude ; **ZOTTNER** Dany.

Membres représentés : Mmes/MM.

BAAS Fabienne (pouvoir à **SCHANN** Gérard) ; **BALL** Jean-luc (pouvoir à **RIEDINGER** Denis) ; **BAUR** Jacques (pouvoir à **KREYER** Céleste) ; **CUNTZ** Freddy (pouvoir à **BARBIER** Patrick) ; **ERNST** Antoine (pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude) ; **ESCHRICH** Emmanuel (pouvoir à **JANUS** Serge) ; **FLUCK** Émile (pouvoir à **PANNEKOECKE** Jean-Bernard) ; **FRIEDRICH** Christophe (pouvoir à **WANTZ** Philippe) ; **GEBHARD** Claude (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **GUILLIER** Anne (pouvoir à **ISEL** Roger) **HENTSCH** Bernard (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **HOFFSESS** Marc (pouvoir à **SCHAAL** Thierry) ; **HUBER** Claude (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **HUSSELSTEIN** Arnaud (pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude) ; **JEHL** François (pouvoir à **GEIST** Pierre) ; **LOM** Michel (pouvoir à **BARBIER** Patrick) ; **MICHEL** Roland (pouvoir à **LUTTMANN** Pierre) ; **PRINTZ** Stéphane (pouvoir à **BALL** Jean-Claude) ; **SCHEUER** Tania (pouvoir à **SENE** Marc) ; **SCHICKNER** Barbara (pouvoir à **BACH** Francis) ; **SCHISSELE** Stéphane (pouvoir à **WOLF** Francis) ; **SOHLER** Jean-Marie (pouvoir à **KIEFFER** Vincent).

Membres absents excusés : Mmes/MM.

BEHR Michel ; **BULOU** Béatrice ; **DAMBACH** Danielle ; **DECKER** Claude ; **DRION** Denis ; **EGLES** Bernard ; **HAEGELI** Raphaël ; **HUMANN** Jean ; **JAEGLI** Vincent ; **JEANPERT** Chantal ; **KNITTEL** Lorène ; **KOHLER** Christel ; **LAAS** Francis ; **LAUFFENBURGER** Mathieu ; **LORENTZ** Michel ; **LOTZ** Suzanne ; **LUTZ** Claude ; **MEYER** Jacques ; **PFRIMMER** Philippe ; **RABOT** Valentin ; **SCHULER** Georges ; **STEGNER** Helmut ; **TRAUTMANN** Christian ; **VOLTZ** Gérard ; **WOLFARTH** Jacky.

Invités : MM.

GARNIER Laurent, Directeur Régional des Finances de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin

MAY Jean-Yves, Directeur du Pôle Pilotage des missions et Animation du réseau des Finances Publiques du Grand Est et du Département du Bas-Rhin

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA

BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA

FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA

MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA

HUFSCMITT Franck, Directeur de la Transition Écologique

LAMARRE Michaël, Directeur Maintenance Travaux Spécialisés

NAGY Claire, Directrice de la Communication et des Relations Usagers Clients

TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles

MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de Convocation : 10 novembre 2022

POLITIQUE « ENERGETIQUE DU SDEA » : PROPOSITIONS DE LIGNES DIRECTRICES

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration les éléments de contexte globaux propres au SDEA.

Il rappelle qu'un séminaire a eu lieu à l'automne 2021 afin de coconstruire la vision 2040 et le projet de mandat 2021-2026 du SDEA, en intégrant les attentes des parties prenantes.

Il indique qu'à l'occasion de ces travaux, la volonté que le SDEA soit un acteur public local de référence en matière de transition écologique a été réaffirmée collectivement.

Il rapporte que l'un des chantiers totems identifié était d'avancer sur la transition énergétique, en développant la production d'énergie alternative afin de parvenir, à terme, à l'autonomie énergétique, et ce en s'inscrivant dans des partenariats locaux.

Il ajoute que l'actualité confortant ces orientations, il est proposé d'effectuer un point d'étape sur la stratégie énergétique du SDEA autour des trois axes suivants :

1. une synthèse des étapes déjà franchies ;
2. un point de situation sur la politique d'achat et l'impact du contexte actuel sur les finances du SDEA ;
3. les perspectives à venir et le travail à mener en commun par les élus et les services, au niveau global et dans les territoires.

1^{er} volet : synthèse des étapes déjà franchies

A la demande du Président, M. Denis RIEDINGER, Vice-Président en charge de la transition écologique et énergétique, de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, précise que la stratégie énergétique du SDEA s'inscrit dans un contexte global intégrant les éléments suivants :

- une situation de crise énergétique globale, ayant des particularités et un impact majeur sur le SDEA en raison des métiers exercés et de la forte augmentation des coûts de fonctionnement de ses installations ;
- le changement climatique, imposant une transition énergétique volontariste afin de répondre à la réglementation nationale et locale ;
- la nécessité de répondre aux attentes des parties et de conforter l'exemplarité du SDEA en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- les évolutions attendues en matière de contraintes réglementaires européennes, en particulier concernant le projet de révision de la directive Eaux résiduaires urbaines, qui prévoit l'autonomie énergétique progressive des stations d'épuration à l'échelle du territoire français à horizon 2040 / 2050.

Sur demande du Président, M. Michaël LAMARRE, Directeur de la Maintenance et des Travaux Spécialisés, présente la consommation d'énergie au SDEA.

Il relève qu'en 2021, celle-ci se compose à 83 % de consommation d'électricité, à 12 % de carburant, et à 5 % de gaz.

Il précise que la consommation énergétique concerne les ouvrages d'eau potable à 28 %, les ouvrages d'eaux usées à 69 % et le patrimoine du SDEA à 3 %.

Il résume les actions entreprises au cours des dernières années.

Il indique qu'une commission thématique a été instaurée dès 2014, suivie, en 2018, de la création de la cellule énergie puis, à partir de 2019 d'une revue énergétique, outil de pilotage global réunissant l'ensemble des acteurs en interne.

Il évoque les procédures d'achat d'électricité qui ont connu une évolution entre 2015 et 2022.

Il mentionne le groupe de travail réunissant le SDEA, l'Agence de l'Eau et la Collectivité européenne d'Alsace et les conventions de partenariat « Certificat d'Economie d'Energie » (CEE) représentant près de 30 000 € versés au SDEA en 2021.

Il expose les actions entreprises au cours des dernières années en :

- **agissant dès la conception** : prise en compte des bilans prévisionnels énergétiques dans le choix des filières et de l'analyse des offres lors de constructions d'ouvrages et choix des remplacements d'équipements en fonction de la performance énergétique et du coup d'usage ;
- **agissant sur l'existant** : diagnostic IRSTEA dans le cadre d'une étude pilote nationale sur deux stations d'eaux usées, mise en place de dispositifs de mesure (sous-comptage électrique) sur les stations d'épuration les plus consommatrices, et développement d'outils internes de diagnostic énergétique ;
- **produisant de l'énergie** : équipement de trois sites en panneaux photovoltaïques et installation en cours sur huit autres sites, devant représenter, à terme, une production de 1 050 MWh/an pour 1,2 M€ d'études et de travaux ; méthanisation sous forme de cogénération, présente sur un site et ayant permis la production de 321 MWh/an en 2021 ; et méthanisation sous forme d'injection de biogaz dans le réseau, sur le site d'Herbsheim.

Il réaffirme par ailleurs que l'hydroélectricité sur les ouvrages d'eau potable présente un intérêt technico-économique limité à ce jour.

Il cite la stratégie de renouvellement du parc de véhicules du SDEA visant à décarboner les déplacements de ses agents.

Il souligne par ailleurs la participation active et précurseur du SDEA à une opération pilote internationale de véhicules hybrides rechargeables depuis 2011.

Il rappelle la stratégie de renouvellement qui avait été validée lors de la Commission Permanente d'avril 2019 pour les Véhicules Légers (VL), listant les modes de consommation à prioriser dans l'ordre suivant : électrique, hybride, biogaz, essence, diesel, 4x4 diesel.

Il précise que le parc du SDEA comprend actuellement 52 VL électriques, hybrides ou gaz et que le programme d'investissement 2022 a été perturbé par le contexte ayant affecté la disponibilité des véhicules.

Il expose que le programme d'investissement 2023 prévoit l'acquisition de neuf VL électriques (soit 64% des acquisitions programmées) et de cinq véhicules lourds au bioéthanol.

Il ajoute que si le dispositif Crit'Air Zone Faible Emission (ZFE) mis en place sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a par ailleurs conduit à l'adaptation en cours du parc véhicule du siège, il faut surmonter une difficulté technique majeure tenant à l'approvisionnement en camionnettes Crit'Air 1 qui soient compatibles avec les applications du SDEA.

2^{ème} volet : point de situation sur la politique d'achat et l'impact du contexte actuel sur les finances du SDEA

M. Michaël LAMARRE déclare qu'une maîtrise des consommations d'énergie s'impose encore davantage dans un contexte de crise énergétique mondiale et qu'un travail de fond a donc été mené pour obtenir les meilleures conditions d'achat d'électricité possibles pour les sites exploités par le SDEA.

Il relève qu'un Assistant de Maitrise d'Ouvrage (AMO) a accompagné le SDEA entre 2015 et 2018 afin de lui permettre de monter en compétences.

Il évoque l'évolution des modalités d'achat du SDEA :

- entre 2019 et 2021, des prix avec un taux indexé sur l'ARENH ont été mis en place avec une procédure d'écèlement : le prix reste fixe, mais susceptible de variations de tarifs liées à un écèlement décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), système repris pour la période suivante ;
- à partir de 2022, est mise en place une procédure d'achat « à tops », qui permet notamment une anticipation de cet écèlement dès 2023 ;
- la procédure évolue : les marchés subséquents ne durent qu'une seule année en raison du contexte d'augmentation des prix.

Il souligne que ce travail de fond porte également sur la rationalisation des fournisseurs, dont le nombre était supérieur à 10 avant 2022, alors qu'il a depuis été réduit à un seul pour les contrats supérieurs à 36 kVA, avec comme objectif d'atteindre un seul fournisseur pour l'ensemble des sites en 2024 et de réaliser ainsi des économies d'échelle sur le prix de l'électricité et sur la gestion interne de la facturation.

Il fait ensuite état de l'évolution pluriannuelle des coûts de l'énergie au SDEA entre 2010 et 2023 : l'ouverture progressive du marché de l'énergie, en 4 étapes, notamment la fin du Tarif Réglementé de Vente (TRV) en 2016 pour les sites >36kVA puis, en 2021, pour tous les sites professionnels.

Il indique ensuite que le prix moyen actuel du MWh a augmenté de 140 % par rapport à 2022 et de 227 % par rapport à 2021.

Il conclut en précisant que jusqu'en 2022, le SDEA a bénéficié d'une optimisation fiscale représentant une économie de 900 000€ par an grâce à une action volontariste permettant d'obtenir un taux réduit de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE).

3^{ème} volet : les perspectives d'actions

S'agissant des perspectives d'actions du SDEA, M. Michaël LAMARRE mentionne tout d'abord le renforcement des actions de développement de la production d'énergie permettant de tendre vers une autosuffisance ou une autoconsommation maximale.

Il déclare que cela implique :

- concernant les ouvrages des périmètres membres : de finaliser les études et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les huit ouvrages déjà mentionnés en 2023, de reprendre les études d'analyse du potentiel photovoltaïque sur les autres ouvrages, avec engagement d'une étude de faisabilité dès 2023, et, enfin, d'établir un programme pluriannuel de renouvellement des équipements sur les ouvrages (surpresseurs de stations d'épuration notamment) ;
- concernant le patrimoine de l'outil commun (2023-2025) : la rénovation énergétique des bâtiments (zones techniques du siège et centres extérieurs) et le déploiement de panneaux photovoltaïques ;

pour un coût supérieur à deux millions d'euros hors subventions sur trois ans et mobilisation nécessaire de trois ETP supplémentaires.

Il présente ensuite les actions organisationnelles réalisables à moyen et court terme, parmi lesquelles :

- la mise en place d'outils spécialisés de collecte des données et d'analyse des consommations et des coûts d'achat d'énergie ;
- le travail sur la résilience des ouvrages en situation de délestage par l'organisation de la mobilisation large des équipes en vue du retour à la normale, par la proposition de sécuriser les sites prioritaires et par la concertation avec les services de l'État pour la gestion des situations de crise liées au délestage (telles que coupures d'eau, pollutions d'une rivière par déversement...) ;
- le renforcement de la culture interne de sobriété énergétique, par la sensibilisation et l'implémentation de « réflexes métiers » portant notamment sur le remplacement d'équipements, l'exploitation et la régulation des ouvrages.

M. Denis RIEDINGER insiste sur l'importance de s'emparer collectivement de la réflexion sur ce domaine avec la commission thématique transition écologique et énergétique. Il affirme que l'enjeu sera non seulement de bien définir le niveau d'ambition du SDEA, les objectifs à atteindre et le calendrier pour les mettre en œuvre, mais également d'identifier les partenariats clés pour les atteindre, un tel sujet ne pouvant pas être traité isolément.

Il affiche à l'écran, à titre d'exemple, des questions sur lesquelles le SDEA devra travailler et se positionner.

Il lance un appel à volontaires pour participer à cette commission thématique.

Il informe qu'il sera nécessaire, pour répondre à ces questions, d'identifier les territoires et les opportunités permettant au SDEA de s'inscrire dans des projets de transition énergétique aux côtés d'autres collectivités et acteurs locaux, d'identifier les partenariats à mettre en place pour bénéficier d'un accompagnement et de l'expertise nécessaire sur ces volets, de définir les moyens à mobiliser en interne ou en externe et d'arrêter une planification globale, territoriale et locale afin d'assurer un déploiement et des résultats concrets à la mesure de ces enjeux.

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** des informations fournies par le Président, MM. Denis RIEDINGER et Michaël LAMARRE.
- **APPROUVE** la stratégie énergétique présentée ainsi que les perspectives d'évolution et d'organisation qui en découlent.
- **PREND ACTE** de la mobilisation de la commission thématique Transition Écologique et Énergétique.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20221128-2211021-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023